

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 19 décembre 2011, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr  
Donald Falardeau  
Raymond Deslauriers  
Lauréat Plante  
Normand Parr  
Mme France Leblanc**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.**

**11-12-439 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire soit adopté, tel que proposé.

**11-12-440 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 ET DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-209**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2012, après la lecture faite.

D'adopter le règlement numéro 2011-209 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2012, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux varié et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles, tel que présenté.

**11-12-441 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATION 2012 – 2013 – 2014**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2012 – 2013 – 2014, tel que présenté.

**11-12-442 PAROLE À L'ASSEMBLÉE (EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET  
LE P.T.I., ARTICLE 474.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)**

Treize personnes ont assisté à la réunion extraordinaire et une demande a été formulée par :

- M. Didier Dufour concernant le programme triennal des dépenses en immobilisation des années 2012, 2013 et 2014 et celui des années 2011, 2012 et 2013.

**11-12-443 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 57, monsieur Lauréat Plante propose de lever l'assemblée.

Accepté.